



Mairie de Louvetot
980 route du Bourg

76490 Louvetot

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 01 - 2025.

Accident imputable au service

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code général es collectivités territoriales,
Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux, au conditions d'aptitudes physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux,
Vu la déclaration d'accident produite par Mme DUCHENE, Épouse FOYER Sandra
Vu la déclaration du médecin du docteur DORMENVAL Emily du 11 janvier 2025.

ARRÊTE

Article 1 : L'accident survenu le mardi 07 janvier 2025 à Mme DUCHENE épouse FOYER Sandra est reconnu imputable au service.

Cet accident est survenu sur son lieu de travail et pendant les horaires de travail de l'agent.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Louvetot
Le
Le Maire,

